

Identification du territoire et de la structure

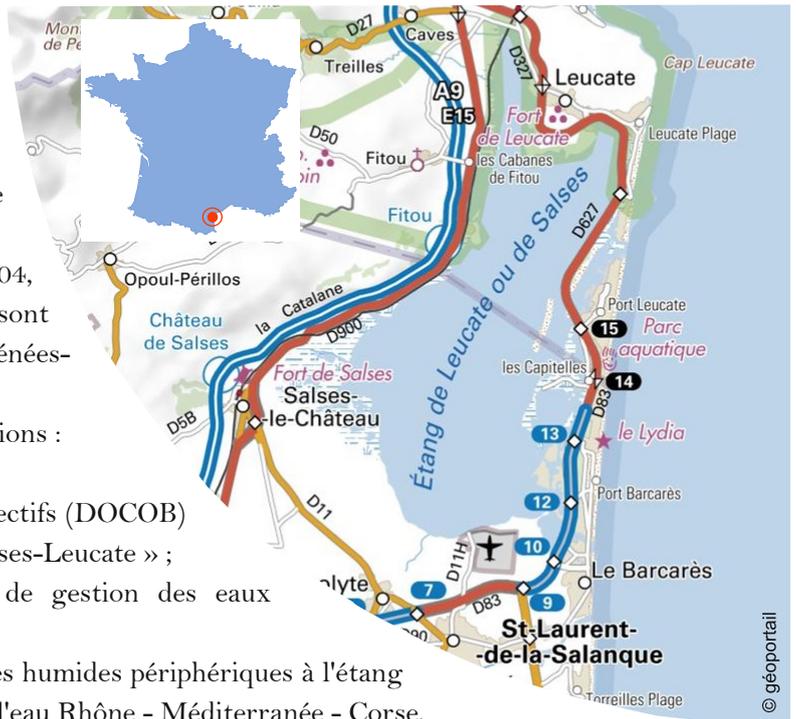
La lagune de Salses-Leucate s'étend sur une longueur de 14 kilomètres et 6,5 kilomètres dans sa plus grande largeur pour une surface de 5400 ha et une profondeur maximale de 3,5 m.

Le Syndicat mixte Rivage, mis en place en 2004, rassemble 9 communes sur 2 départements que sont l'Aude (4 communes dont Leucate) et les Pyrénées-Orientales (5 communes).

Le syndicat est en charge de quatre grandes missions :

- La gestion des usages sur l'étang et son bassin ;
- L'élaboration et l'animation du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 « Complexe lagunaire de Salses-Leucate » ;
- L'animation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et d'un contrat d'étang ;
- L'animation d'une stratégie de gestion des zones humides périphériques à l'étang de Salses-Leucate, avec le soutien de l'Agence de l'eau Rhône - Méditerranée - Corse.

La présentation qui suit se concentrera sur le territoire correspondant à la commune de Leucate et son périmètre d'action au domaine public maritime.



Problématique

Les activités de sports de loisirs ont connu une croissance importante au début des années 2000 sur l'étang. De plus, depuis 2015, aucune pratique n'est limitée en vitesse, excepté pour le nautisme qui est lui limité à 5 nœuds.

L'utilisation de cet espace non extensible, de plus en plus convoité par les activités en essor, a engendré diverses problématiques de sécurité et de partage de l'espace. Les conflits d'usage touchent particulièrement les pêcheurs professionnels et les pratiquants de planche à voile et de kite surf. À titre d'exemples, les planches et/ou les pratiquants peuvent engendrer des dégâts sur les filets de pêche flottants mais aussi sur l'environnement (dérangement de la faune et dégradation des habitats) et la prise dans les filets rend la pratique dangereuse pour les planchistes (arrêt brusque avec risque de catapultage).

C'est dans ce contexte, et dans le cadre de sa mission de gestion des usages sur l'étang, que le syndicat s'est emparé du sujet pour résoudre ces conflits d'usage, en coopération avec la commune de Leucate.

Démarche

Dans le cadre d'une mesure du DOCOB, le syndicat a initié, en 2012, un travail pour gérer les conflits d'usage entre les pêcheurs et les pratiquants de planche à voile et de kite surf. Ce travail, effectué à l'échelle de la commune de Leucate, était initialement prévu à l'échelle de la lagune, car pertinente, mais beaucoup plus complexe à mettre en œuvre (territoire plus grand, 2 départements, 9 communes, bien plus de structures associatives et socio-professionnelles). L'objectif était donc d'expérimenter localement pour ensuite exporter une méthodologie de résolution de conflits vertueuse sur les autres communes autour de l'étang concernées par les mêmes problématiques.

Pour ce faire, un travail de concertation d'un an associant la Délégation mer et littoral (DDTM 11), la commune de

Sont concernés

- La pêche professionnelle.
- Les sports de glisse (planche à voile/kite surf).
- L'environnement.

Chiffres clés

- 1 semaine de travail pour un projet de balisage de spot.
- 500 € les 5 bouées.

Leucate, le syndicat ainsi que les usagers (la prud'homie locale et l'association Leucate Barcarès Funboard) a conduit à la future mise en place d'un balisage nautique de moindre danger à l'aide d'autorisations d'occupation temporaire du domaine public maritime. Ainsi, à l'automne, période qui concentre le plus de conflits dus aux vents forts et aux migrations piscicoles, un balisage de 1400 m doit être mis en place sur une période d'un à deux mois, tandis que le reste de l'année il sera de 2000 m. Un second balisage de défense complète d'ores et déjà le précédent afin de protéger les oiseaux pendant les périodes de reproduction.

Par ailleurs, un flyer « naviguer ensemble sur l'étang de Salses-Leucate » a été élaboré afin de sensibiliser les usagers sur ces nouvelles installations (balisages) et communiquer sur les pratiques de pêche. Pour illustrer, ce flyer préconise l'achat d'aileron anti-algue pour éviter la dégradation des filets de pêche flottants.

À ce jour, le syndicat mixte souhaite diffuser le flyer de sensibilisation sur l'ensemble de l'étang. Par ailleurs, l'État a demandé au syndicat d'exporter ce flyer sur l'ensemble des Pyrénées-Orientales aussi sujettes aux mêmes conflits d'usage.



Extrait du flyer produit par le syndicat mixte Rivage

Retour d'expérience

De la part de la structure

Le Syndicat mixte est satisfait, notamment depuis l'installation des balises reçues à l'hiver 2018 par la prud'homie. Il a intégré le groupe ornithologique local dans les procédures de concertation afin d'intégrer la protection de l'environnement au processus de concertation.

Le syndicat a pour objectif d'intégrer le reste des usagers à ce processus.

De la part des collaborateurs

Usagers depuis 2015 de l'espace de moindre danger identifié lors du processus de concertation, malgré l'absence de balisage, les pratiquants peuvent désormais naviguer en toute sécurité depuis la mise en place du dispositif par la prud'homie.

La méthodologie est-elle exportable/répliquable ?

Cette méthodologie est basée sur le contexte de l'étang de Salses-Leucate mais peut être exportable sur d'autres étangs. Il n'y a pas de sectorisation fixe des zones balisées au niveau réglementaire ce qui apporte une souplesse dans la mise en œuvre.

Gouvernance locale

Une première réunion organisée par le Pôle relai lagune en 2017 a permis de mettre en lumière la responsabilité des élus communaux en cas d'accidents (présence d'avocats). Ainsi, une seconde réunion sur la sécurité menée en 2019 à Saint Laurent de la Salanque, au sud de l'étang, concernant les pratiquants d'activités nautiques (écoles et indépendants), a conduit à la mise en place de dispositifs déjà existants sur Leucate concernant la sensibilisation et le balisage nautique afin de protéger l'environnement et les usagers. À ce jour, les élus concernés sont volontaires pour appliquer cette méthodologie sur leur territoire.

Référence / contact

rivage@mairie-leucate.fr
tél : 04 68 40 02 02

PAROLE D'ACTEUR

« Avant c'était la bagarre...

Les filets de pêche étaient mal localisés. Nous pouvions donc dégrader des filets mais dans le même temps deux personnes ont risqué la noyade en se prenant dans des filets malgré les 1 m 50 de profondeur.

Nous avons sollicité la DDTM pour organiser une rencontre avec les pêcheurs. Un consensus a été trouvé avec la prud'homie, en lien avec le syndicat mixte pour la mise en place de bouées (que nous avons reçues cet hiver 2018) sur un secteur de moindre danger pour notre activité.

Aujourd'hui je suis optimiste. J'espère que ça va marcher. Nous avons trouvé un compromis et il faut le faire respecter. Ce sera bénéfique pour nos membres (20 – 30 % des usagers) autant que pour les indépendants. »

Thierry Kolb – association de windfurf
« Leucate Barcarès Funboard »